

Bureau du 12 septembre 2005

Décision n° B-2005-3539

objet : **Fourniture et réparation d'automates et d'équipements d'automatisme pour les stations d'épuration et de relèvement - Avenant de substitution n° 1 au marché n° 04 0050H**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 septembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par sa décision n° B-2003-1477 en date du 10 juillet 2003, le Bureau a accepté la passation d'un marché, après marché négocié, sans mise en concurrence pour la fourniture et la réparation d'automates et d'équipements d'automatisme pour les stations d'épuration et de relèvement, avec la société Schneider Electric Industries SAS.

La société Schneider Electric France qui a absorbé la société Schneider Electric Industries SAS à effet du 31 mars 2003, a informé la Communauté urbaine de cette fusion-absorption, par courrier réceptionné le 6 mars 2005 et a fourni, le 8 juillet 2005, les documents nécessaires à l'élaboration d'un avenant de substitution.

Au vu des éléments fournis, notamment de l'avis de publication, de l'extrait du registre du commerce, il convient d'établir l'avenant de substitution n° 1 au marché, toutes les autres clauses du marché restant inchangées ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Accepte l'avenant de substitution n° 1 au marché n° B-2003-1477 à souscrire avec la société Schneider Electric France.

2° - Autorise monsieur le président à signer ledit avenant et à accomplir tous les actes y afférents.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,